



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Culture : budget

Question écrite n° 29631

Texte de la question

Reponse. - Les subventions accordees par le departement de la Vendee relient de la responsabilite du conseil general, dont le president est seul en mesure d'apporter une reponse a la question posee. S'il s'agit en revanche des subventions accordees par le ministere de la culture et de la communication dans le departement de la Vendee, le tableau ci-apres en donne le recapitulatif pour les trois annees considerees. Voir tableau dans le JO no 01 (annee 1988).

Texte de la réponse

Reponse. - Les subventions accordees par le departement de la Vendee relient de la responsabilite du conseil general, dont le president est seul en mesure d'apporter une reponse a la question posee. S'il s'agit en revanche des subventions accordees par le ministere de la culture et de la communication dans le departement de la Vendee, le tableau ci-apres en donne le recapitulatif pour les trois annees considerees. Voir tableau dans le JO no 01 (annee 1988).

Données clés

Auteur : [M. Loncle François](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29631

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1987, page 4829

Réponse publiée le : 29 février 1988, page 887